



## HORAIRES D'OUVERTURE

**SAISON** JUIN A SEPTEMBRE  
LUNDI AU SAMEDI 9H30-12H30 / 14H-18H  
DIMANCHES ET JOURS FÉRIES 9H30-12H30  
**HORS SAISON**  
MARDI AU SAMEDI 10H-12H / 14H-17H  
MANIFESTATIONS 9H30-12H30

## OPENING TIME

**HIGH SEASON** JUNE TO SEPTEMBER  
MONDAY TO SATURDAY 9.30-12.30 / 2-6PM  
SUNDAY PUBLIC HOLIDAYS 9.30-12.30  
**LOW SEASON**  
TUESDAY TO SATURDAY 10-12 / 2-5PM  
BIG EVENTS 9.30-12.30

## HORARIO DE APERTURA

**TEMPORADA** JUNIO A SEPTIEMBRE  
LUNES A SABADO 9H30-12H30 / 14H-18H  
DOMINGOS Y DIAS FESTIVOS 9H30-12H30  
**FUERA DE TEMPORADA**  
MARTES A SABADO 10H-12H / 14H-17H  
DIA DE EVENTOS 9H30-12H30

## OFFNUNGSZEITEN

**VON JUNI BIS SEPTEMBER**  
VON MONTAG BIS SAMSTAG 9.30-12.30 / 14-18  
SONN-UND FEIERTAGS 9.30-12.30  
**AUßERHALB DER SAISON**  
VON DIENSTAG BIS SAMSTAG 10-12 / 14-17  
SONNTAG GROBER VERANSTALTUNGEN  
9.30-12.30

11-13 ROUTE BLEUE  
13620 CARRY-LE-ROUET  
WWW.OTCARRYLEROUET.FR  
tourisme@otcarrylerouet.fr  
04 42 13 20 36



# Charte du bon visiteur



**INFOS OFFICE DE TOURISME : 04 42 13 20 36**

WWW.OTCARRYLEROUET.FR

tourisme@otcarrylerouet.fr

# Côté Mer



1 Protéger les écosystèmes remarquables et les espèces particulièrement vulnérables. Inciter autour de vous à en faire de même.

2 Conserver et renforcer la biodiversité méditerranéenne.

3 Ne pas porter atteinte au patrimoine : arracher, emporter, introduire des espèces, faire trop de bruit, nourrir la faune marine.

4 Améliorer la qualité des eaux par la réduction des pollutions et des déchets.

5 Adopter une démarche éco-citoyenne en ramassant et jetant les déchets abandonnés par d'autres.

6 Respecter la réglementation et l'environnement de la réserve marine: la pêche est strictement interdite dans la zone, ne pas plonger avec bouteille, il est interdit de mouiller.

7 Espèces protégées : Le mérrou, la grande nacre, la grande cigale, la datte de mer, les tortues marines, les dauphins, etc...

8 Pêche aux oursins du 01/11 au 15/04 uniquement

9 Pêche du poulpe du 01/10 au 31/05



# Côté Terre

1 Protéger les écosystèmes, les espèces vulnérables et le patrimoine local.

2 Conserver et renforcer la biodiversité méditerranéenne

3 Ne pas porter atteinte au patrimoine : arracher, cueillir, emporter, introduire des espèces animales et végétales, faire trop de bruit.

4 Respecter les conditions d'accès aux massifs forestiers  
0811201313

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr/myprovencebalade](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/myprovencebalade)

5 Ne pas fumer ni allumer de feu en dehors des zones habitées et selon les zones autorisées.

6 Ne pas jeter de déchets en dehors des poubelles prévues à cet effet.

7 Ne pas camper en dehors des sites autorisés et respecter la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur.

8 Ne pas chasser en dehors des périodes autorisées

9 Économiser l'eau

